

**VILLE DE TOURBES**

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents : 14 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1<sup>er</sup> Adjoint

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET, Sylvie MEUNIER, Alix PICHON-MATHIEU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, Lionel PUCHE,

Absents excusés : 5 membres (dont 5 pouvoirs)

Mr Christian LOPEZ donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mme Angélique GAURET donne pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mr Guillaume ROUSSILLON donne pouvoir à Mr Michel VINCENT

Mme Christine RENAUDEAU donne pouvoir à Mr Richard BORON

Mme Carole BONNET donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Secrétaire de la séance et rédacteur du Procès Verbal : Michel VINCENT

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 27 octobre 2015**

Mr Lionel PUCHE souligne que dans les questions diverses une question qu'il a posée a été oubliée, à savoir : « La Mairie a-t-elle reçu des chèques de la part de l'organisateur du marché aux puces : la réponse de Mr Christian JANTEL était : oui, 2 chèques pour un montant total d'environ 200€ »

Mr Didier LOUSTALET précise que lors de la discussion de la délibération N°8 (choix des entreprises pour le raccordement des eaux usées à la station de Pézenas) il n'a jamais dit ce qui est inscrit. Il a dit : « Contracter un prêt à taux variable, indexé sur le taux du Livret A pouvait présenter un danger financier car ce taux actuellement est au plus bas et qu'en d'autre temps le taux de ce même livret ayant connu un niveau bien plus haut, cette situation pourrait se reproduire dans l'avenir »

Vote : 15 Pour (y compris 4 pouvoirs)

4 Contre (Mme Marie-Carmen LOUSTALET, Mr Didier LOUSTALET, Mr Lionel PUCHE  
+ le pouvoir de Mme Carole BONNET)

## 2) Délibérations :

### -----A) Reconduction Travaux d'été et Permis de conduire :

Mme Mélanie MUR propose au Conseil Municipal de reconduire pour la troisième année consécutive la possibilité pour les « jeunes » de Tourbes de bénéficier du paiement du permis de conduire ou de la conduite accompagnée en contrepartie d'un nombre d'heures de travail équivalant au prix/ttc de la formation.

Les jeunes seront affectés aux ateliers, à la garderie municipale ou au secrétariat.

Nous avons retenu le principe de proposer cette possibilité à 4 « élèves conducteur » en juillet et en août.

Pour mémoire en 2015 nous avons accueilli 4 élèves en juillet et 3 en août.

Mr Lionel PUCHE demande à partir de quel âge les jeunes peuvent-ils en bénéficier : à partir de 15 ans répond Mme Mélanie MUR.

Mr Christian JANTEL précise que pendant les deux mois d'été il n'est pas simple d'organiser ce temps de travail. Durant les 6 ans du mandat, 48 jeunes pourront donc bénéficier de l'aide de la Mairie pour passer le permis de conduire et que de ce fait ils auront plus de facilité pour trouver du travail et s'y rendre chaque jour.

Mr Richard BORON précise que ceci démontre une carence des pouvoirs publics car nous devrions avoir plus de bus à notre disposition.

Mme Mélanie MUR ajoute qu'il y a déjà trois candidatures non déposées officiellement pour l'été 2016.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

### -----B) Création de postes :

Il est proposé au conseil l'autorisation de créer deux postes:

-Agent de Maîtrise Principal (Thierry TOULZE) à compter du 1/01/2016,

-Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe (Sylvie PENARRUBIA) à compter du 01/05/2016,

Il s'agit pour les deux agents en question d'un avancement de grade.

Cette création sera proposée au CDG34 qui donnera son avis sur ces créations.

Mr Christian JANTEL suggère que Thierry TOULZE bénéficie en parallèle à des responsabilités

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU précise que Frédéric SERVELLERA, lui-même et Christian JANTEL réfléchissent à la mise en place d'une nouvelle organisation de fond aux Ateliers. Mr Thierry TOULZE est d'accord pour prendre des responsabilités mais pas seul.

Mr Lionel PUCHE suggère que si Mr Thierry TOULZE refuse les responsabilités il serait normal qu'il garde sa promotion d'Agent de Maîtrise Principal.

Mr Christian JANTEL précise que pour Mme Sylvie PENARRUBIA il s'agit d'une promotion normale car elle prend de plus en plus de charge de travail et de responsabilités.

Vote : 18 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

1 Abstention (Luc MARCO)

### -----C) Calendrier AdAP :

Le conseil municipal doit impérativement proposer à Monsieur le Préfet, avant la fin 2015, un **Agenda d'Accessibilité Programmée (\*)** concernant tous les bâtiments publics.

Une étude sur un ensemble situé à Tourbes, constitué de 11 établissements classés en 5ème catégorie et 1 établissement de 4<sup>ème</sup> catégorie a été réalisée en mutualisation intercommunale qui a mandaté la société APAVE SUDEUROPE SAS pour réaliser un diagnostic et un échéancier prévisionnel. Il est proposé au conseil municipal après avoir pris connaissance des documents liés à cette opération :

- d'approuver le dossier AdAP,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces attachées à ce dossier pour la bonne réalisation de toutes les accessibilités.

(\*)Dossier en annexe

Mr Christian JANTEL précise que le montant estimatif de la totalité des préconisations s'élève à environ 350000€.

Mr Lionel PUCHE demande s'il y a une date butoir : Mr Christian JANTEL répond que non mais par contre nous devons déposer le dossier avant la fin de l'année.

Mme Marie-Carmen LOUSTALET : ne pourrait-on pas à l'avenir, lorsqu'on lance des travaux, bien prévoir l'accessibilité afin de ne pas y revenir par la suite : par exemple l'accessibilité à l'église qui n'a pas été prévu dans les travaux de réfection de la place.

Mr Christian JANTEL précise que les travaux de réfection du quai et de la place de l'église ont bien pris en compte l'accessibilité mais quand on parle de l'accessibilité à l'église il s'agit de l'accessibilité interne à l'église qui effectivement reste à faire.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU rappelle qu'il était important que ce travail de diagnostic soit absolument réalisé par un organisme extérieur car maintenant nous avons vraiment un document de base de travail.

Mr Lionel PUCHE demande si nous aurons des aides : Mr Christian JANTEL précise que oui nous déposerons une demande de subvention.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

#### -----D) **Convention de prestation (SICTOM) :**

Dans le cadre de la formation des Agents utilisant et manipulant des produits pharmaceutiques dans l'exercice de leurs missions, il s'avérait nécessaire de prescrire une cession de formation à leur intention.

Le SICTOM a engagé une démarche de mutualisation dans le cadre des formations globales que ce dernier propose à toutes les collectivités.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale s'est associé au SICTOM pour l'organisation du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO).

Pour permettre à nos agents de bénéficier de cette prestation, il est nécessaire de conclure avec le SICTOM une convention de prestation (\*) pour un coût de **60 €/TTC** par Agent et pour les 2 jours de formation.( au lieu de 220€ TTC par agent)

Le conseil municipal doit donner à Monsieur le Maire son aval pour signer cette convention.

(\*) Dossier en annexe

Mr Frédéric SERVELLERA précise que 2 agents ont subi récemment cette formation et qu'ils attendent que ces 2 agents leur fassent un compte rendu.

Mme Marie-Carmen LOUSTALET demande si la Mairie a sensibilisé les Viticulteurs et vigneron.

Mme Mélanie MUR répond que c'est le Syndicat des Côtes de Thongue qui les sensibilise mais que certains l'appliquent, d'autres non.

Mr Didier LOUSTALET s'est trouvé récemment entre Tourbes et Pézenas dans un brouillard dû à un sulfatage dans les vignes.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU précise qu'il est important que la Mairie passe au 0 Phyto pour envoyer un message fort à la population et de ce fait montrer l'exemple.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

#### -----E) **Autorisation de signature des Baux emphytéotiques Place des Trois Porches et Porte à Bossage :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux d'embellissement qui doivent être conduits pour la Porte à Bossage (rue Venel) et la Place des Trois Porches, ces derniers ayant fait l'objet d'un appel à la concurrence avec les résultats que le conseil a déjà entériné pour la Place des Trois Porches et que la CCPT a prise en compte pour la Porte à Bossage.

L'investissement de fonds publics sur des propriétés privées doit être accompagné d'un contrat de mise à disposition de ces mêmes fonds privés au profit du Domaine public.

Il s'agit donc de proposer à la signature commune (Propriétaires et Mairie) deux baux emphytéotiques (\*) pour légaliser la démarche d'investissement et pouvoir prétendre au versement des subventions (CD34 et DDTM).

La CCPT prend en compte la totalité du coût des travaux pour la Porte à Bossage et s'est engagée à participer à la hauteur de **27 000 €** pour la Place des Trois Porches.

Monsieur le Maire précise également qu'il a obtenu une subvention de **15000 €** de la part d'Hérault Energies.

Il est à noter par ailleurs que Monsieur IRDEL propriétaire de la porte à Bossage s'est engagé à verser la somme participative de **1000 €/TTC**.

Les baux ont été préparés par Maître RASIGADE, notaire à Pézenas.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces pièces dès que la rédaction définitive sera réalisée.

(\*) Dossier en annexe

Mr Lionel PUCHE : si les travaux ne sont pas signés, peuvent-ils commencer comme prévu le 4 janvier 2016 ? Mr Christian JANTEL répond que oui.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

-----**F) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la possibilité prévue par le code général des collectivités publiques territoriales et notamment son article L 1612-1, de mandater, en l'absence du vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur de quart du budget d'investissement de l'année antérieure, à savoir 2015.

Le conseil est appelé à voter cette disposition.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

-----**G) Décision modificative chapitre Personnel :**

Le budget primitif 2015 a prévu en dépenses de Personnel chapitre 012 la somme de **530 000 €**, il s'avère qu'à ce jour ce même chapitre a été débité de **491 950,66 €**.

La paie du mois de décembre n'étant pas comprise dans cette dépense déjà réalisée et celle-ci se situant mensuellement à la hauteur approximative de **49 000 €**, il s'avère donc nécessaire pour éviter toute mauvaise surprise sur ce chapitre et pour être en capacité de payer les salaires de nos agents, de procéder à une décision modificative.

Il convient donc d'ajouter **+10 000 €** au chapitre 012 pour le faire passer à **540 000 €**.

Les dépenses globales de fonctionnement passeraient donc à **1 186 031 €**

Cette démarche implique dans le cadre de l'équilibre budgétaire des dépenses et des recettes de fonctionnement, de retrouver en recettes de fonctionnement la même somme.

Il est donc nécessaire d'ajouter en recettes la même somme c'est-à-dire **+ 10 000 €** au chapitre 013 Atténuations de charges (article 6419).

**Cette hypothèse est rendue possible car le montant estimé des recettes inscrit initialement au chapitre 013 qui était de 13 000 € est aujourd'hui passé officiellement à 38 595 €.**

L'équilibre entre dépenses et recettes serait donc rétabli à la hauteur de 1 186 031 €

Pour information l'estimation du chapitre 012 lors de son évaluation pour le budget 2015 n'avait pas anticipé suffisamment entre autre les augmentations de charge (+ 4 641,23 € cotisations pour assurance du personnel au 25/11/2015...).

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

-----**H) Convention Centre de Loisirs de Pézenas :**

Comme chaque année et pour permettre aux enfants de Tourbes d'accéder au Centre aéré de Pézenas pendant la période des congés, il est demandé au conseil de renouveler la convention de participation aux activités et à la gestion du centre de loisirs de Pézenas.

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

-----I) **Cession de terrain DUPUIS-BEZOMBES/Commune de TOURBES /Cession de terrain CROZALS-POURQUIER et KRITTER/Commune de TOURBES :**

Il a été confié à Maître Eric ANDRE la cession au profit de la Commune (\*) moyennant l'euro symbolique de deux parcelles cadastrées section AD numéros 587 et 584 provenant des propriétés de Messieurs DE CROZALS-POURQUIER et KRITTER (cadastrée section AD N°432) et de Monsieur et Madame DUPUY (cadastrée section AD N°433).

Les deux parcelles cédées contribueront à l'élargissement du chemin de Saint Martial.

(\*) Dossier en annexe

Vote : 19 Pour (y compris les 5 pouvoirs)

-----J) **Décision sur la proposition préfectorale de schéma intercommunal :**

La Loi NOTRe publiée au Journal officiel le 8/08/2015 vise entre autre à renforcer les intercommunalités.

Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie.

Il est rappelé aux Elus la proposition de Monsieur le Préfet concernant le futur schéma de coopération intercommunale qui vise à regrouper :

- Valros, Montblanc, Puissalicon et Coulobres avec la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM),

- Abeilhan et Alignan du vent avec la Communauté des Avants Monts du Centre Hérault,

- Tourbes rattachée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

Monsieur le Maire rappelle toutes les démarches, réunions et entretiens ayant traité de ce sujet,

Il rappelle aussi la délibération du conseil communautaire en date du 9/12/2015 et les décisions des autres communes de la CCPT (\*).

Un débat doit être ouvert et une décision prise pour être transmise à Monsieur le Préfet.

(\*) Dossier en annexe

Mr Lionel PUCHE : outre l'accueil des 2 Présidents (CABM et CAHM) , si on compare les services rendus on s'y retrouvera sur la CAHM car la taxe additionnelle n'existe pas et ce jusqu'à la fin du mandat. Sur Béziers (CABM) les services ne seront pas les mêmes.

Mr Jean-Luc GUIRAUDOU : nous avons pris un engagement de ne pas alourdir les taxes pendant les 6 ans de notre mandat aussi il semble logique de se tourner vers Agde(CAHM).

Mr Didier LOUSTALET : on est vraiment relié à Pézenas ( station d'épuration, vois verte...) mais il faudrait dès maintenant réfléchir à la fusion des 2 grandes agglos (CABM et CAHM) avec celle de Narbonne pour rivaliser avec la métropole de Montpellier.

Mr Richard BORON : a été élu à la CCPT pour 6 ans et ne trouve pas du tout normal que cette communauté soit dissoute avant l'échéance du mandat.

Mme Mélanie MUR suggère la mise en place d'une réunion entre les Maires et les Présidents afin de réfléchir très vite à une redéfinition d'une nouvelle agglo pour 2020.

Mr Christian JANTEL est d'accord avec Mr Didier LOUSTALET sur la création assez rapidement d'une grande métropole du Biterrois pour être fort face à celle de Montpellier mais il faut savoir qu'actuellement les élus n'y sont pas prêts.

Mr le Maire propose que le vote se fasse à bulletin secret et pour cela un bulletin accompagné d'une enveloppe sont distribués à tous les élus, y compris pour les pouvoirs.

Sur ce bulletin 2 questions, à savoir :

---pour ou contre le schéma proposé par Mr le Préfet

---pour que Tourbes soit rattaché, soit à la CAHM, soit à la CABM soit aux Avants Monts

Vote :

---Pour ou contre le schéma proposé par Mr le Préfet :

Pour = 1

Contre = 18

---Pour le rattachement de Tourbes à :

La CAHM = 15

La CABM = 4

Il est à noter que 2 personnes ont rajouté qu'ils souhaitaient avant tout la création d'une grande métropole du Biterrois.

**3) Questions diverses :**

Mr Lionel PUCHE demande pourquoi la chorale de Tourbes n'a-t-elle pas été consultée pour participer à la fête des illuminations du sapin de Noel.

Mme Mélanie MUR répond que l'année dernière ils s'étaient plaints auprès d'un élu d'avoir eu trop froid, aussi cette année nous avons demandé à la chorale de Valros.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h10.**